



Acte n° 2023C198

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 37
Pouvoirs : 6
Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 27/11/2023

Le 4 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Mickaël BOUCHARD, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir à David POMMIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Richard SIMMINI (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

Secrétaire de séance : Michelle NUGUET.

OBJET : ACTION SOCIALE - Attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi accueil « Mille et une étoiles » à Reyrieux.

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle rappelle que par délibération du 13 octobre 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a approuvé le choix de la concession de service public pour les établissements d'accueil du jeune enfant et son allotissement selon la répartition suivante :

- Lot n°1 :
 - La Maison de la Petite Enfance à Trévoux ;
 - Le multi-accueil « le Tournesol » à Trévoux ;
 - La micro-crèche « Par-ci-Par-là » à Parcieux ;
 - Le multi-accueil « Aux Crayons Verts » à Saint-Didier-de-Formans ;
 - Le Relais Petite Enfance de Trévoux ;
 - Le Relais Petite Enfance de Saint-Didier-de-Formans ;
 - Le Relais Petite Enfance de Fareins ;
- Lot n°2 :
 - Le multi-accueil « Mille et une étoiles » à Reyrieux.
- Lot n°3 :
 - Le multi-accueil « A petits pas » à Fareins.

Par une délibération n°2023C100 en date du 1^{er} juin 2023, le Conseil Communautaire a cependant décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation relative au lot n°2 et d'autoriser le Président à engager et à conduire à son terme une nouvelle procédure de consultation.

A l'issue d'une consultation dont la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au lundi 2 octobre 2023, 3 plis ont été reçus :

- Espace Talançonnais
- People and Baby
- Alfa3A

Au vu des offres reçues, la Commission de Délégation de Service Public réunie le 9 octobre 2023 a néanmoins décidé d'éliminer l'offre l'ALFA 3A en ce que celle-ci ne respectait pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle était incomplète. Le Compte d'Exploitation Prévisionnel ainsi que le projet de contrat étant effectivement absents de l'offre du soumissionnaire, celle-ci devait, dès lors, être regardée comme étant irrégulière. Au regard du caractère substantiel des lacunes de l'offre il n'a pas été possible de procéder à sa régularisation.

Les deux soumissionnaires restants ont été reçus le 20 octobre 2023 pour une séance de négociations. Une demande de compléments a été adressée aux candidats suite à la réunion de négociation et ces derniers ont remis leurs offres finales le 30 octobre 2023.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la délibération ci-après :

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une concession de service public établi au titre de l'article L.1411 du CGCT annexé à la présente délibération ;
- La délibération du conseil communautaire n°2022C165 en date du 13 octobre 2022 relative à la détermination du mode de gestion des équipements petite enfance de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- La délibération du conseil communautaire n°2023C100 en date du 1^{er} juin 2023 relative à l'attribution des contrats de concession de service public pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- Le rapport d'analyse des candidatures annexé à la présente délibération ;
- Le projet de contrat ;
- Le rapport d'analyse des offres présentant notamment l'analyse des propositions des soumissionnaires admis à présenter une offre, les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, envoyé le 14/11/2023 aux conseillers communautaires et annexé à la présente délibération.

Considérant :

- Le résultat de l'analyse des offres finales et de la notation qui en ressort.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni du 09/11/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité, 14 voix Contre (Valérie BOYER, Ingrid BESSON, Cécile BAUDOUX, Anne-Marie DEGUEURCE, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Stéphanie PALLIER (Pouvoir à David POMMIER), Catherine VIGNON, Carole DEMANGE, Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Patrick CHARRONDIERE, Patrick NABETH, Bernard REY et Emmanuelle CARGNELLI) et 6 Abstentions (Emilie BERTHOLON, Nathalie TISSERAND, Elise DIENNET, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI et Pascal CUNY), Mme Carole BONTEMPS ne prend pas part au vote :

- ✓ **D'APPROUVER** l'attribution à People and Baby du contrat de concession en objet, pour une durée de quatre ans et huit mois ;
- ✓ **D'APPROUVER** le contrat de concession ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat et ses annexes et tout autre document afférent ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours et suivants.

A Trévoux, le 04/12/2023

La Secrétaire de séance
Michelle NUGUET

Affichage sous format électronique le : 06/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

